

Québec, le 10 octobre 2001

Madame Nicole Boulet  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil – Deux-Montagnes par la Régie intermunicipale d'Argenteuil – Deux-Montagnes, et ce, à compter du 29 octobre 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 10 octobre 2001

Monsieur John Haemmerli  
Membre additionnel au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
2061, chemin Demers  
Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N3

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil – Deux-Montagnes par la Régie intermunicipale d'Argenteuil – Deux-Montagnes, et ce, à compter du 29 octobre 2001.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M<sup>me</sup> Nicole Boulet.

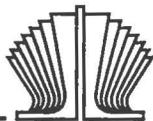
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2001

*À laquelle étaient présents tous les membres du conseil municipal..*

*La séance fut présidée par M. le maire Hubert Meilleur.*

M. LE CONSEILLER JACQUES LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION 646-09-2001), COMTE TENU QU'IL POURRAIT AVOIR D'ÉVENTUELLES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES.

**646-09-2001 Demande au ministère de l'Environnement du Québec concernant la tenue d'audience publique relativement à l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes. (X4 215)**

CONSIDÉRANT le droit fondamental à la qualité de l'environnement des citoyens et citoyennes de la ville de Mirabel, particulièrement ceux du secteur de Saint-Hermas;

CONSIDÉRANT les préoccupations fondées des citoyens relativement aux odeurs générées par le transfert des déchets ainsi que les émissions de biogaz qu'occasionne la dégradation des déchets.;

CONSIDÉRANT QUE le bruit occasionné par l'augmentation du nombre de camions acheminés vers le site d'enfouissement et par la machinerie utilisée sur celui-ci, la poussière associée à la circulation de ces véhicules, les dommages causés aux réseaux routiers municipaux de la ville de Mirabel.

CONSIDÉRANT la préoccupation sérieuse de la Ville de Mirabel relativement aux dommages irréparables et irrémédiables qui pourraient être causés à la plus importante nappe aquifère du Québec, compte tenu de l'emplacement du site d'enfouissement d'Argenteuil-Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT les interrogations de la Ville de Mirabel concernant la capacité portante de l'argile, de l'infiltration du lixiviat et des modalités d'encapsulation des déchets suggérés par la Régie;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander au ministre de l'Environnement du Québec, monsieur André Boisclair, la tenue d'audience publique concernant l'étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes et ceci afin que toute la lumière soit faite sur les conséquences relatives à l'agrandissement du site d'enfouissement d'Argenteuil-Deux-Montagnes et avant que des dommages permanents et irrémédiables ne soient causés à l'environnement et que des nuisances perturbent la quiétude des citoyens du secteur Saint-Hermas.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. André Boisclair, ministre de l'Environnement du Québec, à M. David Whissell, député du comté d'Argenteuil, Madame Hélène Robert, député du comté de Deux-Montagnes ainsi qu'au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

M. LE CONSEILLER JACQUES LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

Certifié copie conforme ce vingt-cinq septembre deux mille un

La greffière,

Mé Suzanne Mireault, LL.B., o.m.a.

Certifié copie conforme

Ce 27 septembre 2001

Suzanne Mireault, greffière



Cabinet du maire

**PAR TÉLÉCOPIEUR**  
**URGENT**

Le 17 octobre 2001

*Monsieur André Boisclair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7*

**OBJET:** *Demande de report d'audiences publiques relativement à une étude d'impact  
(phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil - Deux-Montagnes*  
**Réf.:** X4 215

---

*Monsieur le Ministre,*

*Veillez trouver sous pli la résolution numéro 704-10-2001 adoptée le 15 octobre 2001 par le Conseil municipal demandant de reporter au mois de février 2002 la tenue d'audiences publiques concernant le sujet en titre.*

*En effet, la Ville de Mirabel a reçu au début du mois de septembre le document «Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil - Deux-Montagnes» et a été avisée la semaine dernière de la tenue des audiences publiques pour le 30 octobre.*

*Compte tenu du court délai pour préparer un mémoire, je vous demande, M. le Ministre, de reporter au mois de février 2002 la tenue de ces audiences publiques.*

*J'espère obtenir une réponse favorable dans les plus brefs délais et veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.*

*Le maire,*

  
Hubert Meilleur

HM/ja

Pièce jointe



Service du greffe

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRABEL TENUE LE 15 OCTOBRE 2001

*À laquelle étaient présents tous les membres du conseil municipal.*

*La séance fut présidée par M. le maire Hubert Meilleur.*

M. LE CONSEILLER JACQUES LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, (RÉSOLUTION NUMÉRO 704-10-2001) COMPTE TENU QU'IL POURRAIT AVOIR D'ÉVENTUELLES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES.

704-10-2001 Demande au ministre de l'Environnement du Québec concernant la tenue d'audiences publiques relativement à une étude d'impact (Phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil - Deux-Montagnes. (X4 215)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mirabel était informée que le ministère de l'Environnement tiendrait des audiences publiques relativement à une étude d'impact (phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil - Deux-Montagnes, le ou vers le 30 octobre 2001;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Argenteuil - Deux-Montagnes a pris connaissance et possession de ce dossier depuis plusieurs mois, voire années, soit depuis octobre 1999;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mirabel a eu en sa possession le document « Étude d'impact de la Phase II du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil - Deux-Montagnes » que le ou vers le 3 septembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE cette documentation est dense et volumineuse comportant plusieurs pages, annexes et plans complexes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mirabel se doit de consulter des experts externes pour la préparation d'un mémoire à être présenté devant les bureaux d'audiences publiques, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mirabel demande que les principes fondamentaux et consacrés dans notre société libre et démocratique, soit le droit d'être entendu et à une représentation juste et équitable, soient respectés;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la ville de Mirabel requiert que la tenue des audiences publiques ait lieu en février 2002, afin de permettre à la Ville de présenter sa plaidoirie de façon pleine et entière;

Il est proposé et résolu unanimement :

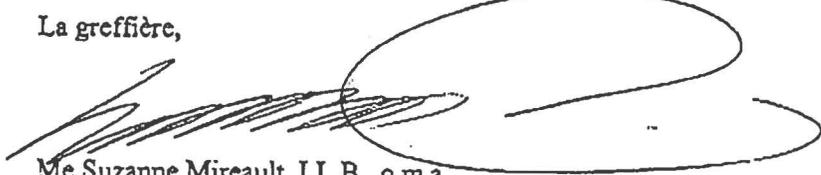
De demander au ministre de l'Environnement du Québec de tenir des audiences publiques concernant l'étude d'impact (Phase II) de la Régie intermunicipale d'Argenteuil - Deux-Montagnes, en février 2002 afin de permettre à la ville de Mirabel d'y faire des représentations nécessaires justes et équitables;

De transmettre copie de cette résolution à M. Bernard Landry, premier ministre du Québec, à M. Jean Charest, chef de l'opposition officielle, à M. André Boisclair, ministre de l'Environnement, ainsi qu'à M. David Whissell, député du comté d'Argenteuil.

M. LE CONSEILLER JACQUES LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

Certifié copie conforme ce seize octobre deux mille un.

La greffière,

  
Me Suzanne Mireault, LL.B., o.m.a.